

Qu'est-ce que l'intermédiation ?

L'intermédiation permet à une structure d'accueillir des volontaires en Service Civique sans avoir à faire de demande d'agrément.

Une structure déjà agréée et « experte » du Service Civique va mettre à disposition un.e ou plusieurs volontaires auprès de votre structure mais vous accompagnera également tout au long de la démarche d'accueil : conception des missions, aspects administratifs, formations obligatoires, tutorat...

Cela permet notamment à des organismes de taille modeste ou ayant une structure administrative insuffisante pour mettre en œuvre et suivre le dispositif, d'accueillir des volontaires sans porter les démarches d'agrément. Cela permet également à l'organisme d'accueil de tester ses capacités, notamment en termes d'accompagnement et d'accueil des volontaires.

Les structures listées dans le tableau ci-dessous proposent toutes un accompagnement, avec notamment :

- L'aide à la rédaction des missions.
- La gestion administrative (contrat, liens avec l'Agence du Service Civique...).
- L'aide à l'inscription aux formations obligatoires pour les jeunes (formations civiques et citoyennes et PSC1).
- L'accompagnement des jeunes volontaires.

Chaque structure a ses particularités. Je vous laisserai le soin de contacter celle qui vous intéresse pour avoir toutes les modalités.

| | UNIS-CITE | LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT ISERE | UFCV | CONCORDIA |
|------------------------|---|---|---|--|
| TERRITOIRES CONCERNES | Isère | Isère | Auvergne-Rhône Alpes | Région Rhône Alpes |
| STRUCTURES CONCERNEES | Associations Collectivités Etablissements publics | Associations Collectivités | Associations Collectivités | Associations Collectivités |
| THEMATIQUES DE MISSION | Au choix, co-construction avec la structure d'accueil. | Au choix, co-construction avec la structure d'accueil. | Au choix, co-construction avec la structure d'accueil. | Au choix, co-construction avec la structure d'accueil. |
| COUT POUR LA MISSION | <ul style="list-style-type: none"> • 100€/mois par volontaire pour l'accompagnement * • 250€ par volontaire pour le soutien administratif • 107,68€ par mois versés au/à la jeune | <ul style="list-style-type: none"> • 121,50€ d'affiliation à la Ligue de l'Enseignement pour les collectivités / 135€ en moyenne pour les associations • 107,58€ par mois versés au/à la jeune | <ul style="list-style-type: none"> • Adhésion 100€ pour personne morale • 107,58€ reversé au/à la jeune | <ul style="list-style-type: none"> • 150€/mois par volontaire en moyenne • 107,58€ par mois versés au/à la jeune |
| PARTICULARITES | Les missions se font en collectif (2 volontaires minimum) | Missions de 24h/semaine | - | - |
| CONTACT | Florian CUZIN 06 98 52 28 15 fcuzin@uniscite.fr | Myriam ZERKAOUI 04 38 12 41 44 (du mardi au jeudi) volontariat@laligue38.org | servicecivique-aura@ufcv.fr 04 72 10 29 60 | Estelle DUQUENOIS 04 72 60 97 56 cd.rhone-alpes@concordia.fr |

* Les collectivités peuvent-être **exonérées des frais d'accompagnement** grâce à une subvention obtenue par Unis-Cité dans le cadre d'un projet de développement du Service Civique en milieu rural. Vous n'aurez qu'à fournir les 107,68€ au volontaire.